



La Chronique de CORBY



Fête patriotique jeudi 1^{er} août 2024

Nous vous invitons toutes et tous à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1^{er} août qui sera célébrée aux alentours de la grande salle selon le programme ci-dessous.

- 18h30 **Accueil – Apéritif offert par la commune**
- 19h00 **Repas, sur inscription, à prix modéré**
- 21h15 **Cérémonie autour du feu**



Inscription jusqu'au 23 juillet 2024 au moyen du bulletin joint à cette publication.



Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

Le cas échéant, prière de vous conformer aux directives.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

Résumé des objets soumis au Conseil général lors de sa séance du 17 juin 2024

- **Comptes 2023 – préavis 1-2024**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Boris Bron, a accepté les comptes de l'année 2023 qui bouclent avec un excédent de revenus de fr. 42'038.58.

- **Rapport de gestion 2023 – préavis 2-2024**

Le Conseil général a approuvé la gestion de l'exercice 2023.

- **Antenne 5G – préavis 3-2024**

Le Conseil général a accepté le préavis 3-2024 relatif au dépôt d'un recours au Tribunal fédéral pour un montant de Fr. 20'000.00

- **Révision du plan général d'affectation – préavis 4-2024**

Le Conseil général a accordé un crédit d'investissement de Fr. 90'000.00 pour la révision du plan général d'affectation sous forme d'un plan d'affectation communal (PACom) financé par la trésorerie courante.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2023

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2023 dont nous communiquons ci-après quelques points.

Finances

Les comptes de l'exercice 2023 bouclent avec un bénéfice de fr. 42'038.58 alors que le budget prévoyait une perte de fr. 111'332.00.

Le montant encaissé des impôts sur le revenu correspond à fr. 217'187.04.- de plus que ce qui avait été porté au budget, soit fr. 867'187.04. Cette situation est due à des entrées exceptionnelles. Celles-ci n'ont pas d'impact sur la moyenne des impôts sur le revenu qui reste stable par rapport aux années précédentes.

L'impôt foncier augmente pour atteindre fr. 65'089.35, soit fr. 3'089.35 de plus que prévu au budget et le montant de l'impôt sur la fortune est de fr. 79'846.09.

Il faut noter un encaissement imprévu de fr. 23'064.05 sur des droits de mutation ainsi que de fr. 22'486.55 d'impôts sur les gains immobiliers.

Les emprunts se montent à fr. 1'952'092.35.

Administration

Madame Antoinette Viquerat, notre secrétaire communale, a décidé de faire valoir son droit à la retraite à la fin de l'année 2023, après 40 années passées à cette fonction. Madame Viquerat avait été engagée le 1^{er} juin 1983, elle est une mémoire vivante de notre village. Elle a participé à l'évolution de notre commune et se souvient de tous les événements importants de notre village comme la rénovation de l'église en 1986, celle du collège en 1989, des travaux de l'épuration en 1994, de la rénovation de la grande salle en 2007, de la transformation de l'ancienne laiterie en 2014 et dernièrement du chantier de la grange de l'ancienne cure.

La Municipalité profite de ce rapport pour remercier sincèrement Madame Viquerat pour son travail pour notre village et nous lui souhaitons une bonne retraite et plein de belles choses pour l'avenir.

Pour remplacer Madame Antoinette Viquerat, la Municipalité a engagé Madame Myriam Deriaz au poste de secrétaire municipale depuis le 1^{er} mai 2023. Ces deux personnes ont pu travailler ensemble pendant quelques mois afin de permettre une transition en douceur, assurant une bonne continuité des dossiers. Madame Deriaz s'est très bien intégrée dans notre équipe et son travail nous donne entière satisfaction. La Municipalité souhaite plein succès à notre nouvelle secrétaire municipale dans cette fonction.

La Municipalité, malgré ce changement important au sein de son administration, fonctionne très bien grâce notamment à la bonne ambiance de travail entre ses membres et le bon suivi des dossiers dans chaque dicastère, ainsi qu'à l'excellent travail et la disponibilité de nos secrétaires municipales et de notre boursière ainsi que de nos divers employés communaux.

Dans tous les dicastères, il y a des projets qui ont avancé ou des décisions importantes qui ont été prises en 2023. Le projet d'amélioration foncière, la création d'appartements dans la grange de l'ancienne cure, la problématique de l'accueil de jour des enfants ou encore le dossier 5G. La Municipalité fait le maximum pour avancer dans tous ces dossiers.

La Fête nationale a été organisée en commun avec les communes voisines sur le site du Giron du Nord des jeunesses campagnardes à Pomy. Cette manifestation a rencontré un grand succès.

Le 14 juin 2023, le Conseil général de Cronay a tenu sa séance au Parlement vaudois à Lausanne. Après une visite du bâtiment, les conseillers et conseillères de notre commune ont pu prendre place dans la salle du Grand Conseil pour mener leurs débats. La soirée s'est terminée par un repas à la buvette du Grand Conseil.

La législature a commencé le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 5 ans et se terminera donc le 30 juin 2026.

Voici la composition de la Municipalité et répartition des dicastères pour la législature 2021-2026 :

Administration générale, finances, assurances, police

Tanner Fabrice, Syndic; Suppléant : Brodard Rodrigue, Vice-syndic

Bâtiments, police des constructions, assurances sociales, parcs, promenades

Brodard Rodrigue, Vice-syndic; Suppléante : Bovet Ariane

Ecoles, petite enfance, informatique, déchets

Bovet Ariane; Suppléant : Philippe Zuppinger

Eaux, épuration, protection de l'environnement, défense incendie et civile, éclairage public

Philippe Zuppinger; Suppléant : Moccand Daniel

Routes, chemins, cimetière, forêts domaines, employé communal

Moccand Daniel; Suppléant: Tanner Fabrice

Police

Le poste de gendarmerie mobile et de proximité passe régulièrement dans notre village à raison de deux à trois fois par année. Il est à disposition des citoyens pour déposer une plainte pénale ou remplir les formulaires pour des objets que l'on aurait trouvés ou perdus. Il est aussi à disposition pour toutes autres questions en lien avec la sécurité en général.

La Municipalité a un contact annuel avec la gendarmerie pour faire un point de situation sur les événements qui ont eu lieu sur notre territoire.

Antenne 5G

Comme vous le savez, une procédure de mise à l'enquête publique pour l'installation d'une antenne 5G occupe la Municipalité depuis fin 2022.

Fin janvier 2023, la Municipalité a reçu la synthèse CAMAC (Centrale des autorisations du canton de Vaud), soit le document qui répertorie toutes les décisions des différents services de l'Etat sur ce projet. Cette synthèse arrive à la conclusion que le permis de construire de cette antenne peut être accordé. Ce sont les autorités communales qui sont chargées de cette tâche, comme dans tous les autres dossiers.

La Municipalité a décidé, en séance du 8 février 2023, de faire recours contre la conclusion de la synthèse CAMAC, mettant en avant les problèmes d'aménagement du territoire, de l'aspect esthétique négatif de cette construction à proximité du village et de la protection de la zone ISOS (inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse).

Ce recours a été déposé par notre avocat en date du 20 février 2023 au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public (CDAP). Malheureusement, notre recours n'a pas abouti et la Municipalité a déposé un recours au Tribunal fédéral le 13 décembre 2023 en suivant la même ligne de défense que contre la CDAP. Le montant des frais d'avocat et frais de justice pour ce dossier se monte à fr. 28'955.70 pour l'année 2023. Un préavis concernant ce sujet sera soumis au Conseil général lors de la séance du 17 juin 2024.

Cette affaire est suivie attentivement par la Municipalité et occupe nos séances.

Jetons de présence du Conseil général

Le montant des jetons de présence du Conseil général pour l'année 2023, soit fr. 610.-, a été versé aux classes de l'école de notre village.

Routes et chemins

En 2023, l'entretien des routes et chemins du village a nécessité des dépenses pour un montant total de fr. 18'126.45. Il y a notamment eu une intervention sur le chemin menant à la déchetterie, deux passages de l'épareuse à la route d'Ursins, le traditionnel balayage des rues ainsi que le décompte final pour la première étape des améliorations foncières.

De plus, des nouveaux panneaux de signalisation pour la déchetterie et la place de jeux ont été posés en 2023.

Finalement, des discussions ont été menées avec la commune d'Ursins concernant le projet de réfection de la route d'Ursins, laquelle sera réalisée en 2024.

Forêts

Les dépenses liées à l'exploitation forestière pour l'année 2023 ont été inférieures à celles de 2022. Cependant, elles demeurent des charges significatives pour la commune. Les principaux postes de dépenses sont principalement le soin apporté aux jeunes peuplements et le fauchage.

L'entretien des chemins forestiers et le passage de l'épareuse ont représenté un coût de fr. 6'250,80 qui souligne l'importance des infrastructures forestières et des équipements nécessaires pour assurer la gestion de la forêt, ainsi que l'entretien des voies d'accès pour les activités forestières.

Ecoles

A fin 2023, ce sont 865 élèves qui étaient scolarisés dans le périmètre scolaire de l'Asiye, dont 65 provenant de la commune de Cronay. Au 31 décembre, les charges de l'Association scolaire se montaient à fr. 4'172'235, représentant un coût de fr. 4'837.27 par élève, en baisse par rapport aux prévisions budgétaires (fr. 5'163.90).

Pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves, les deux pôles principaux d'enseignement doivent étudier l'agrandissement de leurs collèges respectifs. Une

commission de construction, composée des syndics d'Yvonand et Pomy, de membres du comité directeur ainsi que du directeur des écoles, travaille sur le projet d'un nouveau collège sur le site d'Yvonand. La commune est actuellement en pourparlers avec le Canton afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour implanter le nouveau bâtiment scolaire à l'emplacement actuel du terrain de football. En attendant l'approbation du Canton et la présentation du projet global, six salles de classes provisoires devront être installées pour la rentrée scolaire 2024.

A Pomy, la commune étudie également le prolongement de son collège. Pour rappel, le projet initial prévoyait de pouvoir doubler le nombre de salles de classes, mais force est de constater que ça ne sera pas suffisant et ce d'autant que des locaux devront également être dévolus à l'accueil parascolaire.

Mme Sandrine Chapuis, secrétaire municipale de la commune de Chêne-Pâquier, a été engagée pour reprendre les tâches administratives de l'Asiye et du réseau d'accueil de jour, à la suite du départ de Mme Jacqueline Cachin qui a fait valoir son droit à la retraite pour fin 2023.

Au vu des défis qui devront être relevés ces prochaines années avec la reprise des tâches Etacom, l'agrandissement du collège d'Yvonand et l'école à journée continue entre autres, il s'avère nécessaire de professionnaliser et réunir les parties administrative et financière des deux entités. Par conséquent, une personne a été engagée pour gérer la direction générale et financière, elle rejoindra les deux comités directeurs au printemps 2024.

Petite enfance

L'agrandissement de la garderie du Château de sable est achevé et depuis la rentrée d'août, ce sont 66 enfants de 0 à 4 ans qui sont accueillis à Yvonand. Une partie des locaux du bâtiment a été affectée aux 10 places du jardin d'enfants Brin d'herbe.

Depuis la rentrée d'août 2023, l'UAPE des Castors de Pomy a étendu ses horaires pour inclure le mercredi après-midi, permettant à certains parents d'obtenir une place d'accueil.

En raison de l'inflation, le réseau Rymaje, qui fait partie de la CCT dans le secteur de l'accueil de jour des enfants, a été tenu d'augmenter les salaires de 2,7% en 2023 pour les 55 personnes employées dans les différentes structures. Les frais de recrutement pour le poste de direction générale et financière à un taux de 70% exercent également une influence sur les charges.

Avec 7,6% au Château de sable, 6,7% à Brin d'herbe, 31,5% à l'UAPE des Castors de Pomy et 7,9% aux Castors d'Yvonand pendant les vacances scolaires, les enfants de Cronay représentent 12,7% de la fréquentation totale des quatre structures, générant une charge financière de fr. 104'457 pour le fonctionnement des structures et frais administratifs du réseau. Pour éviter une grande fluctuation entre les prévisions et les montants réels, il a été demandé aux directrices de transmettre la situation des effectifs et taux d'occupation à fin juin pour pouvoir établir les budgets annuels de chaque commune.

A fin 2023, le réseau Rymaje offrait un total de 166 places d'accueil, représentant une charge financière globale de 2,82 millions de francs pour les communes du réseau.

La couverture des frais se répartit entre la participation financière des parents pour 48%, les communes pour 29% et la Faje pour 23%.

Une vingtaine de citoyens ont adressé un courrier à la Municipalité demandant la mise en place d'une structure parascolaire afin de répondre au manque de places à l'UAPE de Pomy. L'ouverture d'une telle prestation ne relève pas de la compétence communale, mais du réseau qui reçoit les autorisations et subventions cantonales.

La Municipalité, consciente de la préoccupation des parents, les a rencontrés afin de proposer des solutions. Avec le soutien de la Municipalité, certaines mamans se sont portées volontaires pour mettre sur pied un encadrement adapté et proposer des repas à la grande salle. Finalement, trop peu de parents intéressés les ont contraintes à abandonner leur projet. Qu'elles soient sincèrement remerciées pour leur investissement.

Déchetterie

Pendant l'année 2023, les déchets évacués se répartissent comme suit: 30 tonnes de déchets incinérables et encombrants, 20 tonnes de papier-carton, 22 tonnes de verre, 7 tonnes de bois, 12 tonnes de ferraille, 2,4 tonnes d'aluminium-fer blanc, 3 tonnes de matériaux inertes et 10 tonnes de compost. Par ailleurs, 14 tonnes de boues d'épuration de la STEP ont été transportées pour un montant de fr. 2'704.80. Une rétrocession financière a été octroyée pour le verre, le papier-carton, la ferraille, le fer blanc, l'aluminium, ainsi que pour la récolte d'habits, pour un montant total d'environ fr. 4'350.

Durant l'exercice 2023, STRID a crédité la somme de fr. 8'261.90 pour la taxe au sac. Sur ce montant, 10% ont été prélevés pour les couches-culottes, alèses et autres matériels de soins.

Au vu des frais de location de benne, la Municipalité a décidé de changer de prestataire pour la filière des déchets inertes.

Informatique

Le changement de prestataire pour la gestion administrative de la commune en 2023 a marqué une transition importante. L'entreprise Ofisa, avec sa suite de logiciels BDI-Communes, a été choisie pour fournir les applications nécessaires à la conduite administrative de la commune. En plus de la gestion des compteurs d'eau, Ofisa assure également l'hébergement des données et offre un suivi répondant aux préoccupations en matière de cybersécurité.

Association d'amenée d'eau de la Menthue

L'Association intercommunale d'amenée d'eau La Menthue (AIAEM) est membre de la Sagenord, qui alimente la ville d'Yverdon-les-Bains et sa région. Elle est également raccordée à ce réseau, via la station de pompage des Biolles. La Sagenord a augmenté ses prix

d'échange d'eau, passant de fr. 1.90 à fr. 2.20 le m³, essentiellement en raison de l'augmentation des prix de l'énergie.

Les normes fédérales sur la qualité de l'eau sont très strictes et les deux réseaux collaborent pour fournir une eau d'une qualité irréprochable. A cet effet, l'état des sources est monitoré pour détecter leurs faiblesses potentielles et apporter les traitements adéquats. En général, un traitement UV est suffisant, avec éventuellement un traitement de chloration à installer. L'AIAEM a donc lancé des études dans ce sens. Le traitement du chlorotalonil est de toutes les discussions, mais aucune avancée ou décision n'est possible : toute la branche attend la décision du Tribunal Administratif fédéral.

Des prélèvements effectués par le canton en octobre et novembre 2023 ont révélé la présence d'entérocoques à Cronay. Le fontainier a immédiatement procédé à un traitement avec de la javel, conformément aux directives données par l'OFCO. Le contrôle effectué quelques jours plus tard s'est avéré conforme.

L'Association des chimistes cantonaux effectue des analyses des PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) dans le cadre d'une campagne nationale. Les PFAS sont issues de diverses industries comme le textile, le papier ou les emballages : des milliers de produits en contiennent, ils sont présents dans la chaîne alimentaire et dans les captages d'eau.

Sur la route d'Ursins, trois vannes de purge de la conduite longeant cette route ont été sécurisées avec des socles en béton. Cela devrait éliminer les risques de choc lors du dégagement de la neige en hiver et augmentera la sécurité des vannes lors des travaux de réfection de la route d'Ursins.

Les changements liés au climat ont un impact sur la capacité des sources à fournir de l'eau en suffisance tout au long de l'année. La situation constatée en 2022 s'est encore aggravée en 2023. Les sources, qui fournissent bien plus d'eau que le réseau n'est capable d'absorber en hiver, tarissent en été, ce qui a conduit l'AIAE La Menthue à demander à ses consommateurs des efforts d'économie, notamment sur l'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines et le lavage des véhicules, pour une durée encore plus longue qu'en 2022.

Eau

Les nouveaux compteurs d'eau permettant le relevé à distance sont installés systématiquement en cas de nouvelles constructions ou de modification des introductions. Le quartier de la rue du Stand a été équipé en 2022.

Défense incendie

Cronay est rattaché au détachement d'appui DAP Y2, qui regroupe les communes de Belmont-sur-Yverdon, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres-sous-Ursins et Villars-Epeney. Il compte une dizaine de sapeurs-pompiers volontaires. Cronay est depuis quelques années la seule commune du DAP à n'avoir aucun sapeur-pompier volontaire.

Suite à l'échec de la révision de ses statuts en 2021, le Codir de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours de la région Nord vaudois (SDIS Nord vaudois) souhaite éviter de nouveaux blocages et avance très prudemment sur ce dossier. Aucune décision n'a été prise en 2023, le dossier étant toujours en consultation.

L'intégration des Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) a nécessité une modification des statuts acceptée à l'unanimité, le 20 décembre 2023.

Epuration

La STEP fonctionne correctement, grâce aux bons soins de son exploitant, M. Gilbert Viquerat.

D'anciennes discussions à propos de la construction d'une STEP intercommunale, à l'horizon 2030-2035 ont été relancées par la commune de Donneloye. Le nombre de communes intéressées à se lancer dans le projet n'est pas encore arrêté. Cronay envisage d'y participer, dans la mesure où le renouvellement de notre STEP coïncide avec ce projet.

Pénurie énergétique

Ce dossier, brûlant en 2022, n'a pas nécessité d'efforts particuliers en 2023.

ORPC

L'ORPC a procédé au contrôle et à la validation des PRU (points de rencontre d'urgence). Une nouvelle base opérationnelle est en cours de construction à Orbe. Elle a été inaugurée le 6 juin 2024.

Ancienne laiterie

La Municipalité a profité du changement de locataire de l'appartement des combles de l'ancienne laiterie pour refaire la peinture. Le montant s'est élevé à fr. 2'769,70. Des infiltrations d'eau autour de la cheminée ont nécessité des réparations pour fr. 1'177,15. Des coulures sont apparues dans la cage d'escalier. Le cas a été annoncé à l'assurance.

Grange de l'ancienne cure

Après 16 mois de travaux, la transformation de la grange de l'ancienne cure s'est achevée en septembre 2023. L'appartement du rez est loué depuis le 1^{er} décembre 2023 et l'appartement du haut au 1^{er} janvier 2024.

Sur un préavis de fr. 1'060'000.- accepté par le Conseil général, le montant final des travaux s'est monté à fr. 942'982.30, soit fr. 867'014.30 + fr. 75'968.-- d'avenants. Fr. 50'366.90 ont été imputés au bâtiment de la cure. Par ailleurs, nous avons reçu des subventions de fr. 8'500.- pour le chauffage à pellets et fr. 1'480.- pour les panneaux solaires.

Par ces ultimes travaux la Municipalité achève la valorisation de son patrimoine bâti.

Entretien des bâtiments

Grande salle : 8 interventions pour fr. 4'858.-

Cure : 2 interventions pour fr. 1'648,60

Collège : 5 interventions pour fr. 3'490,90

Eglise : une intervention pour fr. 350.-

Ancienne laiterie : 8 interventions pour fr. 6'951,10, y compris les deux montants cités plus haut.

Parcs et promenades

Le prolongement de sept cases dans le colombarium au cimetière a été réalisé pour un montant de fr. 17'950,35.

Terrains

Un collecteur sur le terrain communal de la Maule à la route d'Ursins a dû être remplacé. Une partie de nos anciens collecteurs sont vulnérables et certains n'ont pas résisté aux fortes précipitations de l'automne 2023 et du printemps 2024. Dès lors, des dépenses supplémentaires devront être envisagées.

BUREAU COMMUNAL

Administration communale - Contrôle des habitants
Bourse communale

**Le bureau communal sera fermé du
31 juillet 2024 au 18 août 2024. Il sera
cependant ouvert le lundi 12 août de
10h à 12h.**

Les personnes qui auraient des documents à établir (carte d'identité - attestation de domicile ou autres) voudront bien prendre leurs dispositions.

**De plus, nous vous informons que les horaires d'ouverture du bureau communal vont
changer à partir du 15 août 2024. En effet, le bureau sera ouvert**

les lundis de 9h à 11h et de 17h30 à 18h30.



Législature 2021-2026

Conseil Général

1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

Président du Conseil général - 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

BRON Boris

Vice-président du Conseil général - 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

A repourvoir

Secrétaire du Conseil général - législature 2021-2026

BEZY Christine

Huissière - législature 2021-2026

PLANTIER Djamilah

Scrutateurs - 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

CHARDONNENS Didier – SAUSER Norbert

Scrutateurs suppléants - 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

CASTELIER Pieyre-Bernard – VIQUERAT Grégory

Commission de gestion - 1^{er} juillet 2024 - 30 juin 2025

SCHERTENLEIB Denis – VIQUERAT Vanessa – KAPPS Ariane

Suppléant : CASTELIER Pieyre-Bernard

Délégués à l'Association d'amenée d'eau "La Menthue" - législature 2021-2026

CHAILLET Jacques – CHARDONNENS Didier

Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) - législature 2021-2026

CASTELIER Françoise

Suppléant : SCHERTENLEIB Denis

Commission communale de recours - législature 2021-2026

FLACTION Bernard - PLANTIER Djamilah - MIEVILLE Véronique

Suppléant : CASTELIER Françoise



Election complémentaire à la Municipalité

Le corps électoral de la Commune est convoqué le dimanche 22 septembre 2024 pour procéder à l'élection d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour).

Une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour. Le cas échéant, la tenue du scrutin populaire est annulée.

Toutes les candidatures doivent être déposées aux heures d'ouverture du bureau à savoir :

le mardi de 9h à 11h et le mercredi de 18h à 19h.

Nous attirons votre attention sur le fait que le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 12 août 2024 à 12 heures précises pour le 1^{er} tour.

Toute liste de candidature doit :

- Etre signée par 3 membres du corps électoral domiciliés dans la commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine et domicile
- Mentionner une personne mandataire et une personne suppléante, à défaut, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme personne mandataire et la suivante comme personne suppléante
- Etre signée par chaque personne candidate, la signature peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration
- Porter une dénomination distincte et indiquer les nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile de toutes les personnes candidates.



Police des constructions

Permis de construire délivrés durant l'année 2023

Alvazzi Immobilier SA	Construction de 2 villas individuelles et 2 villas jumelles, panneaux photovoltaïques et PAC air-eau
Guidoux Sylvain	Création d'une terrasse de 25 m2
Tanner Fabrice	Construction d'un hangar avec place de lavage, stockage machine et fourrage au Paudex
Viquerat Pierre	Changement d'affectation Bât ECA 108, création d'un atelier de menuiserie.

Autorisations de travaux accordées durant l'année 2023

Gürber Thomas	Installation photovoltaïque
Sébastien Viquerat	Peinture façade de la nouvelle construction
Gürber Annick	Peinture de l'avant-toit et pose de marmoran sur la façade
Viquerat Pierre	Changement de chaudière pour une chaudière à pellets
Busset Richard	Installation photovoltaïque
Cochard Jean-Marc	Travaux de réfection du toit
Henne-Guidoux Claire	Pose d'un monument funéraire sur la tombe de M. Paul-André Guidoux
Blanchard Daniel	Réfection de la toiture et installation de panneaux solaires
Tanner Pierre-André	Installation solaire
Gondoux Valérie	Construction d'une cabane en bois pour enfants
Thomas Jérôme et Emilie	Remplacement de la pergola existante par une pergola bioclimatique sur la terrasse de la maison
Herminjard Pierre-Philippe	Installation solaire
Duruz Line	Installation solaire
Blind René et Claire	Installation d'un cabanon de jardin
Chambaz Dominique	Construction d'une pergola ouverte sur la terrasse du bâtiment
Dumas Philippe	Installation de panneaux photovoltaïques
Flaction Denis	Installation solaire
Kapps Ariane	Installation solaire
Roland Duruz	Installation solaire
Roland Duruz	Rénovation façade
Chardonnens Didier	Pose de panneaux solaires
Debétaz Jenny et Julien	Peinture de la façade

Relevés compteurs d'eau

En raison des changements de compteurs, les relevés se feront au mois de novembre.

Entretien des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les normes ci-après :



Emondage des haies :

- a) à la limite de la propriété
- b) à une **hauteur maximale de 60 centimètres** lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

Elagage des arbres :

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Une bonne visibilité est essentielle à la sécurité des piétons et de la circulation. Il est donc important de couper les plantations en bordure de route ainsi qu'aux débouchés.

Grilles et bords de route en général

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues et de curer et vidanger les grilles.

Les grilles se situant sur les propriétés privées doivent être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

D'autre part, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

MERCI

Gendarmerie – Police cantonale



La Police cantonale vaudoise, en collaboration avec les polices régionales et municipales, propose un catalogue de prestations de prévention de la criminalité dont voici quelques titres :

- Analyses sécuritaires d'habitation, d'institution ou d'entreprise
- Conférence aux aînés
- Conférences thématiques sur mesure
- Conférences de prévention des cambriolages
- Conférences sur le droit à l'image et les réseaux sociaux pour parents et enfants
- Cours sur la gestion d'individus menaçants
- Formation pour les personnes de centres médico-sociaux et de soins à domicile
- Postes mobiles de gendarmerie ou de police
- Cafés Police-Population

Pour de plus amples informations :



votrepolice.ch

Poste de gendarmerie mobile

Le poste de gendarmerie mobile sera présent à Cronay le mardi 20 août 2024, l'après-midi.

Recrutement Pompiers

Le domaine des sapeurs-pompiers vous intéresse et vous souhaiteriez obtenir de plus amples informations ? Vous pouvez contacter le SDIS Nord Vaudois à info@sdisnv.ch



Canicule

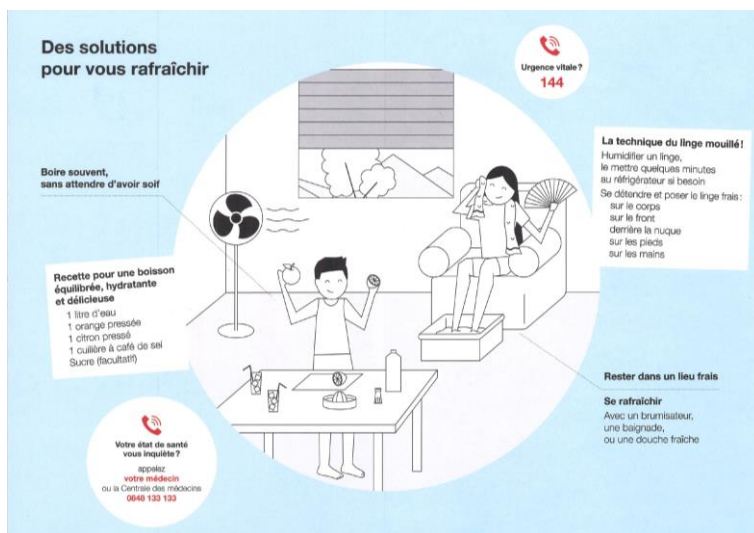
Prévention : se rafraîchir, anticiper

En cette période estivale, il est important de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de porter une attention particulière aux plus vulnérables comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques ainsi que les jeunes enfants. Plusieurs gestes de prévention sont efficaces et permettent de réduire les risques :

- Se protéger de la chaleur dans un endroit frais
- Se rafraîchir à l'aide de linges humides ou d'un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
- Adapter l'heure et l'intensité de son activité physique. L'activité physique en période de fortes chaleurs augmente le risque de coup de chaleur ou d'hyperthermie d'effort, pouvant conduire au décès par arrêt cardiaque. Il est donc recommandé de planifier l'activité physique aux moments les plus frais, idéalement le matin tôt.
- Suivre régulièrement la situation météorologique (www.meteosuisse.ch ou application) pour adapter ses activités et son comportement.

Coup de chaleur, que faire ?

Le coup de chaleur peut avoir de graves conséquences. Ses symptômes sont : faiblesse générale, température corporelle élevée ($> 40^{\circ}\text{C}$), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires.



En présence de signaux d'alerte, il faut agir immédiatement et appeler le médecin traitant, le 0848 133 133 ou, en cas de danger vital, contacter le 144.

En attendant les secours, il est important de s'hydrater et se rafraîchir à l'aide de linges humides (pas excessivement froids) ou à l'aide d'un brumisateur.

Par ailleurs, de nombreuses ressources et conseils de prévention sont à disposition sur la page www.vd.ch/chaleur

Sous chaque grille se cache une rivière

Savez-vous à quoi servent les grilles d'évacuation des eaux ?

Elles sont indispensables à la collecte des eaux de pluie et permettent d'éviter les inondations sur les routes et dans les habitations.



Ces grilles de sol et les canalisations qui se trouvent en-dessous mènent le plus souvent l'eau à la rivière ou au lac le plus proche.

Situées près de nos maisons, elles font partie de notre environnement quotidien. Mais trop souvent, hélas, elles sont utilisées pour évacuer des eaux sales qui polluent nos lacs et nos rivières, tuant la faune et la flore aquatique. C'est notre environnement immédiat qui est atteint !

Ces pollutions peuvent et doivent être évitées !

Lors de vos activités en plein air, développez des réflexes aussi simples qu'un jeu d'enfant :

- Utilisez de l'eau sans produit pour le nettoyage de vos balcons, terrasses, toitures.
- Soyez attentifs aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.
- Dosez vos produits selon les conseils d'utilisation qui figurent sur les emballages.
- Récupérez et déposez les excédents des produits nocifs que vous utilisez dans les centres de collectes.
- Nettoyez les pinceaux et autres outils de bricolage dans des lieux adaptés.
- Lavez votre voiture dans un espace dédié à cette activité
- Si vous faites la vidange vous-même, récupérez l'huile de votre moteur et apportez-la à la déchetterie.

Dans tous les cas... Evitez de déverser des liquides polluants ou des déchets dans ces grilles.

Recette maison d'un désherbant 100% naturel :

- 5 litres d'eau
- 1kg de sel iodé
- 200 ml de vinaigre blanc

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commence à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.

Autres désherbants naturels : eau de cuisson des pommes-de-terre et purin d'orties.

Frelon asiatique



AVIS DE RECHERCHE :

Nids de frelons asiatiques (vespa velutina)

Après avoir détruit près de 35 nids de frelons asiatiques cette année dans le canton de Vaud, nous sommes à la recherche des nids restants sur le canton de Vaud et en Suisse Romande !

L'automne étant là, les feuilles des arbres tombent et laissent apparaître ces nids.

A quoi ressemblent-ils ? En forme de boules ou de poire aux contours nets, ils sont de couleur beige/brune, et peuvent être de taille importante : jusqu'à 80cm de diamètre, pour 1m de hauteur !

Où les trouver ? A la cime des arbres, majoritairement à >10 m de hauteur. Conifères comme feuillus, ouvrez grand les yeux, ils peuvent parfois fusionner avec les branches, les rendant plus discrets !

Quand les chercher ? Dès aujourd'hui, et jusqu'au printemps !



J'ai trouvé un nid ?

Je fais une annonce sur www.frelonasiatique.ch

Pour rappel : il faut accompagner l'annonce d'une ou plusieurs photos.

Ne sont pas des nids de frelons asiatiques :



Nid de pie



Boules de gui



Nid de corbeau
freux

Nids de frelons asiatiques, à signaler rapidement :



Avec nos sincères remerciements au PIBG.ch.
La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA)

Entretien des terrains – Plantes nuisibles

Le règlement cantonal sur la protection des végétaux définit les plantes nuisibles contre lesquelles la lutte est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières, sur l'ensemble du territoire. Ce sont, le chardon des champs, le cirse laineux, le cirse vulgaire et la folle avoine.

Le chardon des champs



- Feuille découpée et épineuse, bords ondulés
- Tige sans épines
- Fleurs lilas, capitules petits (1,5 à 3 cm) -
- Graines (akènes) avec aigrettes plumeuses
- Tiges souterraines (rhizomes)

Le cirse laineux



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Le cirse vulgaire



Espèce pionnière, adaptée à la colonisation de nouvelles surfaces :

- graines volantes
- germination à la lumière

Agir sans attendre. Le chardon des champs, le cirse laineux et le cirse vulgaire doivent être éliminés avant la formation des graines ou d'autres organes ou éléments de dissémination afin de ne pas mettre en danger l'agriculture.

Coup de balai 2024

Une petite bise facétieuse soufflait le samedi 23 mars pour l'édition du « Coup de balai » auquel a participé le village de Cronay. Une quarantaine de citoyennes et citoyens se sont donné rendez-vous au terrain de foot. Grands et petits, tout le monde était prêt à se baisser pour ramasser les déchets – souvent minuscules – qui traînaient par-ci, par-là.

Gantés, les groupes se sont éparpillés dans les zones prédéfinies et la récolte a été abondante !

Au retour, Monsieur Gondoux a procédé au tri des nombreux déchets. Ceux-ci comprenaient, entre autres, des mégots de cigarettes, des plastiques de protection pour les jeunes arbres, de la ferraille, des canettes, des bouteilles, des papiers et divers autres plastiques, pour environ une trentaine de kilos récoltés.

Toutes les personnes ayant participé se sont ensuite retrouvées à la grande salle pour les quatre-heures où un thé chaud et une collation étaient servis. Parmi les convives, la satisfaction s'est mesurée aux diverses réactions : « L'année prochaine, on prévoit de former une équipe à vélo », « C'est incroyable de voir combien de petits papiers sont cachés dans les recks de la cour d'école », « On reviendra ! ».

La Municipalité remercie chaleureusement Monsieur Daniel Gondoux pour son implication et toutes les participantes et tous les participants pour leur engagement en faveur d'une nature plus propre !

Rendez-vous pour la prochaine action du « Coup de balai », le 29 mars 2025.







Mesures de sécurité à l'arrêt du bus scolaire

Le nombre d'enfants se rendant à l'école est important, en particulier des petits et à l'heure de l'arrivée des bus scolaires, une joyeuse effervescence rayonne aux abords du collège. Afin d'assurer la sécurité des écoliers, il a été demandé aux chauffeurs des deux bus ScolaCar de dorénavant s'arrêter au milieu de la route. Cette mesure vise à empêcher les autres véhicules de dépasser le bus, réduisant ainsi les risques d'accident.

La Municipalité remercie les automobilistes pour leur compréhension et leur collaboration dans la mise en œuvre de cette initiative importante pour la sécurité des nombreux écoliers.



Perséides

Notre commune rejoindra à nouveau cette année le mouvement Perséides qui, pour la cinquième édition, invite les communes à éteindre leur éclairage dans la nuit du 12 au 13 août, date coïncidant avec le maxima d'une des plus belles pluies d'étoiles filantes, les Perséides.

L'extinction de notre éclairage public de 23h00 à 4h55 s'inscrit dans une démarche pérenne. Ainsi, c'est toutes les nuits claires que vous avez le loisir d'admirer la voûte étoilée et la Voie lactée en particulier, vous permettant de découvrir l'activité des étoiles filantes, une vision de notre univers que la modernité nous a malheureusement confisquée.

Repas surveillés à Pomy

Durant la période scolaire, L'Association scolaire d'Yvonand et environs propose des repas surveillés les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux élèves de 6-8P des villages de Cronay, Pomy et Cuarny.

Sous la vigilance d'un adulte responsable, cette période collective proposée dans un espace propice aux échanges, permet à l'enfant de prendre un repas chaud, effectuer ses devoirs et profiter d'un moment de répit dans le coin jeux-lecture mis à sa disposition. La prestation est

proposée dès la rentrée scolaire d'août de 11h30 à 13h30, à la salle des combles de l'administration communale de Pomy.

Renseignements : Ariane Bovet, tél. 079 621 90 19

Bénévoles communaux lors de cérémonies funèbres

Depuis de nombreuses années, la Commune a pour habitude de soutenir les familles dans l'organisation des services funèbres en mettant à disposition des personnes, que ce soit pour la cérémonie à l'église et au cimetière ou pour servir la collation, si les familles le souhaitent.

Pour poursuivre cette tradition et remplacer petit à petit les personnes qui effectuent cette tâche depuis de très nombreuses années, nous souhaiterions trouver quelques personnes qui seraient disponibles et qui accepteraient de donner un peu de leur temps pour aider les familles en deuil lors de la cérémonie.

Nous souhaiterions tenir une liste de personnes que nous pourrions contacter et remercions celles et ceux qui accepteraient de s'annoncer auprès de l'administration communale.

D'avance un grand merci à celles et ceux qui se sont déjà annoncés et bienvenue à chacune et chacun pour cette tâche.

Soupe à la courge

Comme l'an dernier, la société de gymnastique féminine de Cronay va préparer la soupe à la courge afin de passer un moment convivial et gustatif entre habitants de notre village et d'ailleurs.

Le samedi 2 novembre 2024 dès 11 heures

nous vous accueillerons à la grande salle où vous pourrez vous désaltérer, vous régaler de soupe à la courge et ses accompagnements ainsi que de divers desserts maison, tout ceci à prix modérés !

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée, nous vous souhaitons un bel été.

Société de gymnastique féminine



Cross des Papillons

Chers habitantes et habitants de Cronay,

Une journée palpitante et sportive se profile à l'horizon dans votre charmant village ! La troisième édition du Cross des papillons approche à grands pas et aura lieu le dimanche 29 septembre 2024. Nous sommes impatients de vous inviter à nous rejoindre pour célébrer cet événement incontournable.

Que vous participiez à la course ou que vous soyez un spectateur enthousiaste, venez profiter de l'ambiance chaleureuse qui règnera parmi nous. Nous avons prévu des boissons rafraîchissantes pour tous les goûts ainsi que des encas délicieux.

Afin de contribuer à faire de cette journée une réussite, vous avez également la possibilité de vous impliquer en tant que bénévole. Ainsi, vous aurez l'opportunité de faire partie de l'organisation de la course.

N'hésitez pas à vous inscrire sur notre site internet www.crossdespapillons.ch sous l'onglet bénévoles prévu à cet effet, ou à contacter le responsable des bénévoles, Loïc Burdet, au 076 388 32 80.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et nous réjouissons de vous retrouver le dimanche 29 septembre !

Le comité du Cross des Papillons



Calendrier des manifestations

27.07.2024	Tournoi des 25 ans de Cron'boules
29.09.2024	Cross des papillons
02.11.2024	Soupe à la courge – société de gymnastique féminine
22.11.2024	Souper de la société de jeunesse

**Nous vous souhaitons à toutes
et à tous un bel été**

